

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-584.1 modifiant le Règlement SH-584 décrétant un emprunt et une dépense de 667 800 \$ pour la réalisation de travaux aux immeubles municipaux ayant pour objet de diminuer l'emprunt et la dépense à 151 500 \$.

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement SH-584 adopté en février 2018 en vue de réaliser des travaux à l'intérieur de divers immeubles municipaux.

Ce règlement consistait à autoriser la Ville à emprunter les sommes suffisantes pour la réalisation des travaux.

Finalement, ces travaux ont été réalisés que partiellement et aucune autre somme ne sera engagée. Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande donc à la Ville de le modifier afin de tenir compte des sommes réelles.

La présente modification vise donc à diminuer l'emprunt et la dépense pour autoriser la Ville à emprunter le montant réel de la dépense pour les travaux qui ont été réalisés.

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 20 octobre 2023 et celle de la ministre des Affaires municipales le 26 janvier 2024.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 31 janvier 2024

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière